



COUR TERRITORIALE DU YUKON

DIRECTIVE DE PRATIQUE
PC-16

Ordonnances de mise en liberté

Lorsqu'un individu détenu sous garde au centre correctionnel de Whitehorse est tenu de comparaître dans une affaire civile ou de comparaître comme témoin dans une affaire criminelle, un affidavit et une ordonnance de mise en liberté établis selon la formule ci-jointe sont remis au coordonnateur des rôles à l'adresse de courriel

TC.TrialCoordinator@yukoncourts.ca. Le coordonnateur des rôles fera le nécessaire en vue d'obtenir une ordonnance d'un juge en cabinet.

Lorsqu'un individu incarcéré doit comparaître comme témoin, une copie de la sommation ou de l'assignation pertinente est jointe à l'affidavit.

Juge en chef K. Ruddy
6 avril 2018